

Une assurance dépendance francophone ?

Le gouvernement de la Communauté française a donc réparti les marges du refinancement. Un refinancement dont on peut douter par ailleurs de l'ampleur : chaque parti semble oublier que les politiques actuelles ont un cout qui évoluera plus vite que les marges budgétaires nouvelles... Rien n'est prévu non plus pour une revalorisation des traitements des fonctionnaires et des enseignants, hors index, d'ici à 2010. Que ceux qui ne rient pas lèvent le doigt !

PAR SOLANGE RENVERSEZ

Parmi les nouvelles politiques à venir de la Communauté française, il y a donc un projet de créer une assurance dépendance francophone. L'idée vient du ministre-président Hervé Hasquin qui cherchait une compensation pour la famille libérale aux projets et dépenses des écolos et des socialistes. Soyons clairs, le ministre-président était coincé : toute augmentation des budgets du ministre libéral de l'Enseignement secondaire devait être équilibrée par la même augmentation pour le ministre écolo de l'Enseignement fondamental. Donner à Hazette, c'était donner à Nollet, et donc creuser l'écart qu'on cherchait à combler. Hervé Hasquin était également peu enclin à augmenter les budgets des

arts de la scène ou de la R.T.B.F. de son collègue Richard Miller... et risquer de devoir augmenter encore les budgets « culture » du ministre socialiste Rudy Demotte.

Il fallait donc une petite idée, une politique nouvelle, une plume au chapeau du ministre-président, le patron de l'exécutif francophone. Alors qu'aucune fiche à ce sujet n'était sur la table du gouvernement, Hasquin a revendiqué et obtenu une assurance dépendance pour les personnes âgées francophones. Qui pourrait nier la nécessité et l'urgence sociales d'un tel projet ?

Hélas, la complexité de nos institutions ne laisse aucune compétence à la Communauté française en cette

matière. Depuis 1993 et les décrets de transfert de l'exercice de certaines compétences, la Communauté française n'a quasiment plus de compétences sociales. Il lui reste l'aide à la jeunesse, les missions confiées à l'O.N.E., l'aide sociale aux détenus, et certains aspects de la promotion de la santé. Les autres politiques sociales dépendent aujourd'hui de la Région wallonne et de la Commission communautaire française (Cocof) de la Région de Bruxelles-Capitale. Les services et institutions qui dépendent encore de la Communauté française envient d'ailleurs celles et ceux qui « sont passés » à la Région wallonne et à la Cocof : il suffit de lire les accords sur le secteur non-marchand pour comprendre que l'avenir est plus rose dans les Régions qu'à la Communauté française !

Et ce n'est pas le récent conclave budgétaire du gouvernement francophone qui va calmer les craintes de côté de l'aide à la jeunesse ou de l'accueil de l'enfant. Pensez donc : pendant qu'on songe à créer une assurance pour laquelle la Communauté n'est pas ou plus compétente, l'aide à la jeunesse doit avaler la création d'un centre fédéral fermé pour délinquants en territoire flamand et le secteur de l'accueil doit espérer ouvrir quelques places en crèche après 2004. Belles perspectives.

La réaction du secrétaire d'État de la Cocof, Alain Hutchinson (P.S.), à la proposition d'Hervé Hasquin était attendue. Elle est venue, cinglante : que la Communauté française s'occupe d'abord de ses compétences et de ses besoins criants, avant de se lancer dans de nouvelles aventures. Pour calmer les esprits, une réunion commune des gouver-

nements communautaire, régional wallon et de la Cocof, est prévue aux alentours du 25 février. Les dents risquent d'autant plus de grincer que les perspectives budgétaires de la Cocof — et d'ailleurs de la Région bruxelloise ! — permettent de nourrir quelques inquiétudes. On voit bien les Bruxellois francophones dire à leurs collègues communautaires que, s'il y a trop d'argent en Communauté, ils reprennent quelques-unes de leurs anciennes compétences... !

Les francophones bruxellois sont dans l'impasse. L'offensive flamande sur Bruxelles, notamment dans le domaine des soins des santé, attend une réponse. Les mutualités chrétiennes de la capitale viennent de se scinder, alors même que leur Alliance nationale fait campagne sur l'assurance « hospitalisation ». Cette assurance, complémentaire à la sécurité sociale, garantit une facture mesurée au patient. De quoi imaginer que d'ici quelques années le remboursement des soins de santé sera différencié au nord et au sud du pays... !

Le F.D.F. relance l'idée d'une assurance dépendance fédérale, dans le cadre de la sécurité sociale. La perspective est fondamentalement juste... mais un peu tardive depuis que la Communauté flamande a décidé de lancer sa propre assurance dépendance. Une Communauté flamande compétente, elle, parce qu'elle n'a pas organisé de transferts de compétence vers la Région flamande et la V.G.C. (équivalent flamand et bruxellois de la Cocof).

Comme il n'y a pas de sous-nationalités en Région bruxelloise, l'assurance dépendance flamande pourrait couvrir en théorie tous les habi-

tants de Bruxelles. Cette assurance intéresse particulièrement les personnes âgées. Or, Hervé Hasquin, et derrière lui le P.R.L. (bruxellois), se pose en chantre et en défenseur de cette frange de la population. L'enjeu électoral est évidemment énorme.

Un beau sac de nœuds au milieu duquel la proposition du F.D.F. prend les allures d'un brulot com-

munautaire de plus... ou d'une menace pour l'unité de la Grande fédération P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.

L'enfer est décidément pavé de bonnes intentions.

Solange Renversez

À lire également : « Assurance autonomie des personnes âgées. L'évolution d'un débat bien belge », de Paul Palsterman, *La Revue nouvelle*, mai-juin 1999, p. 28.